

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE
ORGANE RADICAL - SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne... 25 cent.
RÉCLAMES — 30 —

Elles sont reçues :

à ROANNE, aux Bureaux du Journal ;
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort ;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

ABONNEMENTS:

Loire et Départements limitrophes
Six Mois..... 2 fr. 50
Un An..... 5 —
Autres Départements ;
Six Mois..... 3 fr. —
Un An..... 6 —

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES
Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA REDACTION & L'ADMINISTRATION

S'ADRESSER AUX
BUREAUX DU JOURNAL
76, Rue Sainte-Elisabeth, 76
ROANNE

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

PROTECTION

Un décret que nous ne blâmons pas et que M. le Président de la République a signé ces jours derniers, vient d'appeler notre attention.

Ce décret a été pris au sujet des catastrophes que renouveauit trop souvent messieurs les notaires.

Ayant constaté que le nombre de ces officiers publics qui mettent la frontière entre eux et la Justice, va sans cesse en augmentant, et que « le total des détournements dont ils se rendent coupables représente plus de 62 millions pour la période comprise entre 1880 et 1886 », M. le ministre de la Justice a jugé prudent de prendre quelques mesures pour éviter ces trop fréquentes catastrophes.

Nous sommes loin de combattre ce décret qui arrive bien à son heure.

Il est toujours utile d'empêcher que les intérêts du public soient lésés à ce point.

Nous ne ferons donc pas un crime au gouvernement de prendre en main la défense des gogos.

Néanmoins nous remarquerons une fois de plus qu'il s'agit uniquement de la protection de ceux qui possèdent, des forts, des capitalistes, de ceux qui le plus souvent n'ont pas besoin de cette protection et qui peuvent se protéger eux-mêmes.

Il est donc établi que le gouvernement intervient dès que les intérêts, les droits de la classe possédante sont menacés.

Il lui donne des garanties nouvelles.

Mais par contre le gouvernement intervient-il aussi en faveur des faibles, des salariés, des travailleurs, en un mot de la classe qui ne possède pas ?

Pas le moins du monde.

La protection qui existe pour les uns n'existe donc pas pour les autres.

Au nombre des raisons invoquées pour motiver le décret signé par M. Carnot, il s'en trouve une dont nous allons faire notre profit.

La loi :

Le notariat a subi depuis le commencement de ce siècle de nombreuses et profondes transformations.

Cela veut dire qu'il existe une grande différence entre le notaire d'autrefois, simple rédacteur des actes, et le notaire d'aujourd'hui, véritable banquier au petit pied.

Par suite de cette transformation notariale, le gouvernement croit devoir prendre des précautions certes bien indispensables.

Mais les conditions du travail aussi ont subi des transformations.

Mais le travailleur aussi a besoin d'une protection.

Autrefois il n'y avait pas comme aujourd'hui une surproduction considérable qui jette sur le marché une quantité de bras inoccupés.

L'accroissement des capitaux, le développement du machinisme, la centralisation de l'industrie et du commerce entre quelques mains n'existaient pas autrefois pour mettre comme à notre époque l'existence même du travailleur en péril.

L'ouvrier qui travaille aujourd'hui est-il sûr de travailler demain ?

Le salarié qui avait du pain hier est-il sûr d'en avoir aujourd'hui ?

Non, n'est-ce pas ?

Les intérêts les plus sacrés du travailleur ne sont pas garantis. Son existence est absolument sans sécurité.

Comme pour le notariat le travail étant modifié, il faut modifier aussi les conditions du travailleur.

Il ne faut pas seulement donner des garanties au capital, il faut en donner aussi au travail. Le second est aussi légitime que le premier.

Et en réglant les rapports du travail et du capital, on ne protégera pas les travailleurs, on leur rendra seulement justice.

Il y a là une grande question d'Équité. C'est le premier des devoirs sociaux à remplir.

La Semaine Politique

Dimanche dernier, les réactionnaires ont nommé M. Decaerville sénateur de Seine-et-Oise.

Les candidats républicains étaient trop nombreux pour qu'il fut possible à l'un d'eux d'obtenir la majorité au premier tour de scrutin.

Au second tour de scrutin, M. Decaerville a obtenu 688 voix et M. Goudchaux, radical, seul candidat républicain, en a recolté seulement 609. La différence n'est cependant pas bien grande.

M. Decaerville remplace M. Léon Say, qui a été élu député des Basses-Pyrénées et qui a donné sa démission de sénateur.

Le République ne gagne rien au change : le successeur est aussi réactionnaire que le prédécesseur.

M. Decaerville est l'industriel qui a obtenu par faveur la concession du chemin de fer de l'Exposition et a gagné des millions à cette exploitation.

La République fait toujours la fortune de ses adversaires.

M. Decaerville, pendant la période électorale, se disait le candidat de M. le Président de la République et du Gouvernement. Il répandait partout cette nouvelle étonnante qui n'a jamais été démentie par les intéressés.

Nous le comprenons un peu. Nos gouvernants ne cherchent qu'à se créer des attaches avec les millionnaires qu'ils ne cessent de favoriser.

A la Chambre une grande discussion a eu lieu lundi à propos de l'élection de M. Calvinhac.

Le gouvernement était accusé de pression officielle.

M. Constans, ministre de l'intérieur, et M. Thevenet, ministre de la Justice, ont pris successivement la parole.

La discussion a été chaude.

Samedi, l'élection de M. Sabouraud, député réactionnaire de Fontenay-le-Comte, a donné lieu aussi à une discussion non moins intéressante.

Le rapporteur dans cette élection avait conclu à l'invalidation par suite de l'ingérence manifeste du Clergé.

M. Freppel a monté aussitôt à la tribune pour défendre le clergé. Il a prétendu que les cléricaux avaient le droit d'intervenir et d'exposer librement leurs idées en matière électorale.

M. Freppel veut que tous les curés soient libres de faire de la politique.

M. Ribot, un des chefs du parti modéré, lui a répondu. Il a soutenu le contraire.

Pourquoi ne donnerait-on pas aussi le droit de voter aux soldats ?

Le soldat obéit à ses chefs et ne peut exprimer ses opinions.

Mais les curés ne forment-ils pas de même un régiment ?

Placez un curé entre son devoir de citoyen et son devoir de prêtre, et vous verrez toujours qu'il suivra les ordres de son évêque et qu'il votera contre la République. M. Ribot a montré une certaine indépendance dont on ne se doutait pas. On pourrait bien voir là une tendance du parti modéré à se rapprocher du parti radical. M. Ribot et ses amis ont peut-être compris que le pays demandait des réformes et qu'il fallait se décider à marcher de l'avant. Finalement l'élection de M. Sabouraud a été invalidée.

Notons que mardi MM. Millerand et Mesureur ont déposé sur les bureaux de

la Chambre une excellente proposition relative au placement gratuit des ouvriers et des employés.

On a beaucoup parlé dans la presse, cette semaine, de la Crise ministérielle. Un conflit se serait produit dans le ministère entre M. Constans et M. Tirard. On s'attendait généralement à la retraite de ce dernier.

Il n'en a rien été. M. Constans est revenu de Toulouse où il était allé passer quelques jours, et il doit faire aujourd'hui avec son collègue, un voyage au Mans, où l'on inaugure la Bourse du commerce.

Le gouvernement a fait déclarer en outre, par l'agence Havas, que si des divergences de vues se sont produites dans le cabinet sur certaines questions, elles n'ont jamais eu le caractère d'une crise intérieure.

Il y aura donc encore quelques jours de calme au ministère.

Les journaux ont parlé aussi avec beaucoup de détails du duel Dreyfus-Morès. Dreyfus, député, directeur de la Nation, est juif. Le marquis de Morès, un aventurier du grand monde, est antisémite. On sait que ce dernier est devenu boulangiste et qu'il prend largement part à l'élection de Laur à Neuilly.

A la suite d'un article de la Nation, le marquis de Morès a envoyé ses témoins à M. Dreyfus qui a choisi aussitôt MM. Lockroy et Pichon.

Le duel a eu lieu à la frontière belge. M. Dreyfus a été blessé au bras droit.

Cette semaine les députés se sont occupés de la question des grandes commissions parlementaires. MM. Bourgeois et Graux ont soutenu la proposition qui a été combattue par MM. Després et Francis Charmes.

Après trois jours de discussion, la proposition de M. de Lanessan a été rejetée.

Le duc d'Orléans, fils aîné du comte de Paris, a été arrêté vendredi soir.

Le duc d'Orléans venait de Lausanne et se rendait à Paris pour participer au tirage au sort, disent les journaux réactionnaires.

Il a été arrêté chez le duc de Luynes et écroué à la Conciergerie.

Le comte de Paris aurait, paraît-il abdiqué en faveur de son fils.

Le duc d'Orléans tombe sous le coup de la loi des princes qui punit son cas d'un emprisonnement de 2 ans à 5 ans et d'un nouvel exil à l'expiration de la peine.

Cet avènement prouve que les princes ne se tiennent pas pour battus et qu'ils entendent à créer autour d'eux une agitation continue.

REVUE HEBDOMADAIRE

Le causeur du Journal de Roanne, qui n'a pas besoin de signer pour être reconnu, continue à donner la mesure de sa mauvaise éducation. Il parle du premier magistrat de la Ville aussi familièrement que s'il était son compère et il le traite comme s'ils avaient gardé ses camarades ensemble. Le Maire ne se préoccupe pas de ces petites gens ; il en hausse les épaules ; il a bien d'autres chiens à fouetter. Mais enfin la société est régie par certaines règles de convenance, que ceux qui ont la prétention de représenter la classe intelligente et fortunée, devraient mieux respecter.

S'il ne s'agit là que d'impolitesse, il n'en est pas de même de l'accusation grossière que ce monsieur porte contre le Maire, dont il voudrait laisser la responsabilité à certains conseillers, mais qui, en réalité, n'a pu naître que dans sa cervelle détraquée et disposée au mal. Il fait dire à ces conseillers que le Maire s'est attribué et a mis dans sa poche 140 fr. destinés aux créanciers de M. Dujardin. On ne peut que supposer une chose, c'est que familier avec les indécences de cette nature, le causeur en question les attribue généralement aux autres.

Il lui est permis de continuer à son aise ; la droiture et la probité du Maire sont trop connues pour qu'il n'ait rien à craindre de ses calomnies.

L'Union de son côté essaie d'attaquer la municipalité, mais elle n'a pas de chance, c'est toujours à contre-temps qu'elle intervient. Jusque-là, elle n'a cessé de lui reprocher ses prodigalités, et de lui répéter que l'ère des économies se faisait bien attendre. Aujourd'hui elle se plaint qu'on ne dépense pas assez, qu'on ne donne pas suffisamment aux pauvres.

Histoire de dire quelque chose de malveillant. Le budget du bureau de bienfaisance a été augmenté de 9.000 fr. par le nouveau Conseil qui sera encore obligé d'ajouter 5.000 francs au budget additionnel pour solder les comptes de 1889, ce que nous n'avions pas dit dans notre dernier numéro. Le bureau de bienfaisance et la subvention à l'hospice emportent près du dixième du revenu de la Ville. Si vous voulez que nous donnions davantage, sortez vos bourses, faites des dons ; ouvrez dans votre journal une souscription et nous verrons jusqu'où va l'amour des vôtres pour les pauvres.

Dans tous les raisonnements de l'auteur de la Semaine Roannaise il ne manque pas d'y avoir une surprise ; ce semblerait paraître toujours ignorer ce qu'un enfant sait. Les larmes aux yeux, il s'apitoie sur le sort d'une pauvre personne à laquelle on a offert un bon de pain à la Mairie, au lieu de la faire entrer à l'hôpital. N'est-ce pas dérisoire ? Et en redoublant de pleurs, il s'écrie avec Lamennais « malheur aux pauvres. » Sensiblerie de commande inutile, ô trop charitable Union ! Votre effet est manqué ! Vous n'avez qu'à consulter vos amis qui dirigent le Conseil d'administration de l'hôpital, ils vous diront que l'admission du malade dans cet établissement ne dépend pas du Maire, mais du médecin de service, qu'on ne peut être admis, s'il y a de la place, qu'après avoir passé la visite du médecin et avoir été reçu, que par conséquent c'est à l'hôpital qu'il faut s'adresser. Il serait bien à désirer que l'administration de l'hospice ne regardât que la municipalité, c'est avec bonheur qu'elle ferait admettre tous les malheureux et les souffrants qui s'adressent à elle.

Si vous avez des reproches à faire, faites-les à vos amis les administrateurs, aux médecins et aux religieuses, qui cependant remplissent si bien leur devoir d'humanité et auxquelles nous n'avons que des compliments à adresser.

Les journaux ont fait connaître la composition du comité d'organisation du concours régional. Chacun y met du zèle et du dévouement, ce qui fait espérer le succès. On peut dire que l'affaire est bien lancée.

De son côté, la municipalité a terminé avec la maison Tournant de Paris un marché pour la fourniture de tout le matériel nécessaire ; boxes, stalles pour chevaux et bovine, parcs pour espèces ovines et porcines, tentes-abris des produits agricoles et des instruments, bureaux, corps de garde, kiosques, estrades pour les récompenses, etc., etc. Le prix est fait à l'unité ou à la surface, plus on emploiera d'objet, ou plus de surface on occupera, plus on paiera. La dépense prévue est de 23.000 fr. N'est pas compris dans cette somme, le prix du grand bâtiment des expositions qu'on fera faire par les entrepreneurs de la Ville, aussitôt qu'on sera fixé sur sa dimension et le lieu qu'il doit occuper.

Dans une première séance le comité a décidé qu'il n'y aurait pas d'exposition industrielle ; nous approuvons cette résolution. Toutefois rien n'empêche les négociants de faire des expositions partielles s'ils veulent s'entendre plusieurs ensemble pour en faire les frais, et louer des tentes-abris, des kiosques, etc. Dans

ce cas la municipalité se mettrait à leur disposition pour obtenir ces locations aux prix avantageux qu'elle a débattus ; puis elle indiquerait les emplacements à occuper ; ces petites expositions partielles pourraient devenir un attrait de plus pour le grand concours.

Pour la parfaite réussite de l'exposition horticole, il faudrait obtenir le jardin de la Sous-Préfecture, où elle aurait son plus agréable développement, et attirerait autant de curieux que d'amateurs. Nous connaissons les bonnes dispositions de M. le Sous-Préfet pour le concours, et nous sommes persuadés qu'il ne fera aucune objection personnelle. Le Conseil général ne refusera certainement pas de donner son approbation.

Enfin, la grosse affaire de la Caisse d'Épargne est terminée ; on va construire un hôtel pour la loger. C'était grand temps, depuis 18 mois on s'en occupait et on finissait par se décourager ; heureusement tout est conclu pour le mieux.

Vendredi 31 janvier le Conseil des directeurs se réunissait dans le cabinet du Maire, et M. Antony Bonard lisait le rapport de la sous-commission chargée des négociations pour l'acquisition des immeubles où doit s'élever ce bâtiment, entre la place de l'Hôtel-de-Ville et la rue St-Jean ; ce rapport faisait connaître que l'entente s'était faite avec les propriétaires et que ces derniers avaient signé des promesses de vente aux prix suivants :

M. Deux, rue St-Jean, n° 40... 22.000 fr.
M. Douzane, — 42... 16.000 »
M^{me} veuve Mure, — 44... 15.000 »

Ensemble... 53.000

Le Conseil après avoir adopté ce rapport engage le Maire à régulariser de suite les actes, à presser l'exécution, afin de fournir du travail pour ce printemps ; il décide de demander à MM. Durand et Michaud, architectes de la Ville, de fournir chacun deux projets, l'un avec pavillons et l'autre sans pavillons se réservant de choisir.

Le Conseil décide encore qu'une somme de 160.000 francs sera employée, soit pour l'acquisition de l'emplacement et tous les frais, soit pour la construction, et qu'il sera mis en réserve une somme suffisante pour le bon fonctionnement de la Caisse d'Épargne, plus de 35.000 fr.

La situation est très favorable à l'embellissement de la Ville et aux déposants : sur un des côtés de la Mairie vers la rue Molière ; entre la place de l'Hôtel-de-Ville et la rue St-Jean, le bâtiment fera pendant à l'école de la même place ; il dégagera cette partie qui n'était qu'un cul de sac et un dépôt. On pourra commencer les travaux fin avril ou commencement de mai.

Beaucoup de personnes demandent à ce que la municipalité se décide pour l'unification de l'heure, en adoptant l'heure de Paris qui est celle des chemins de fer. Il est certain que nos habitudes ont forcément changé et que l'usage des chemins de fer est si général que la différence qui existe aujourd'hui occasionne des erreurs et des désagréments, que l'adoption d'une heure unique produirait des avantages, sans occasionner de grands inconvénients. Il est à remarquer que cette unification a déjà eu lieu, pour ne citer que notre région : à Lyon, à St-Etienne, à St-Chamond, à Rive-de-Gier, et qu'on s'en trouve bien dans ces villes.

L'heure de Roanne avance de 7 minutes sur l'heure de Paris ; le changement passerait à peu près inaperçu, on le ferait le dimanche matin pour ne pas déranger les usines. Nous en parlons dans ce journal, pour engager la population à présenter ses observations, avant que la décision ne soit définitivement arrêtée, afin d'éviter ce qui est arrivé pour les jardiniers. Ces derniers avaient été prévus longtemps à l'avance qu'on se

préparait à changer de place leur marché ; il ne s'en sont pas émus et ont attendu pour se plaindre que la mesure soit irrévocable.

Cela est donc un avis à tous les intéressés. Convient-il oui ou non d'unifier l'heure ?

CONCOURS RÉGIONAL

Le Comité général d'organisation s'est réuni le 4 février courant, sur la convocation de son président, M. Jotillon.

Il a été décidé dans cette réunion qu'indépendamment des expositions dont nous avons déjà parlé, il serait organisé une exposition canine. Cette exposition ne peut moins faire que de réussir, car le ressort du concours régional comprend notamment le Bourbonnais et le Nivernais qui possèdent des races de chiens très estimées.

Il a été procédé à la constitution des différents comités spéciaux chargés de l'organisation des diverses expositions comme aussi de l'installation même du concours régional et de l'organisation des fêtes qui seront données à son occasion.

Sept comités ont été créés savoir :

- 1° Le Comité des finances ;
- 2° Le Comité des installations ;
- 3° Le Comité des Beaux-Arts ;
- 4° Le Comité de l'exposition horticole ;
- 5° Le Comité de l'exposition scolaire ;
- 6° Le Comité de l'exposition canine ;
- 7° Le Comité des fêtes et concerts.

Nous donnerons dimanche prochain les noms des membres composant chacun de ces comités, avec la constitution de leur bureau.

Nous savons que chaque comité s'est déjà mis à l'œuvre ; que tous les organisateurs sont pleins d'entrain et qu'ils font tous leurs efforts pour arriver à un plein succès.

AUTOUR DE ROANNE

Une excursion au Barrage de Chartrain

Depuis plusieurs jours la neige tombait dru, amoncelant sur les chausses et trottoirs de Roanne, une boue visqueuse qui ne nous laissait d'autre alternative que de nous transformer en échassiers ou de nous résigner à une longue clausstration.

D'autre part, l'influenza faisait rage dans notre cité, bref, nous nous débattions contre le marasme à jet continu, lorsque pour y échapper ou du moins l'atténuer, l'idée vint à deux amis et à votre serviteur, de revoir sous son manteau de glaces, la ravissante vallée de la Tâche, dont nous nous rémérorions le splendide cadre de verdure, les flots argentés du torrent, et cet écho indéfinissable répercutant jusqu'aux plus hautes cimes, le roulement des wagons, le sifflement des machines à vapeur, le ronflement des broyeurs à mortier, le choc des marteaux, témoignage de l'effort humain pour édifier le colossal barrage de Chartrain.

Nous partîmes donc de Roanne, vers 11 heures du matin, remorqués par une haridelle qui parvint cependant à grands renforts de « hip et de hup » accompagnés d'arguments plus touchants, à nous dépêtrer de l'interminable collecteur, nous voulons dire de la rue Mulsant. L'ascension de la grande rampe de Riorges, ne s'opéra qu'avec une lenteur désespérante, mais nous nous dédommagèrents ample-ment de nos vicissitudes en contemplant notre chère cité, qui malgré la rigueur du temps, accusait sa vitalité industrielle par ses innombrables cheminées et usines toutes empanachées d'un flot de fumée que la bise emportait violemment.

Dès que nous eûmes atteint le plateau, l'allure de notre monture devint plus accélérée, et nous doublâmes sans toucher barre, à notre grande surprise, les divers

cabarets qui jalonnent la route. A Renaison, plusieurs raisons nous décidèrent à faire escale...

Enfin, une demi-heure plus tard, nous roulions sur la route glacée de Chartrain. Plus nous pénétrions dans la montagne...

Sur le versant des montagnes, la neige reflétait la lumière céleste, se prêtait merveilleusement à profiler les grandes roches qui émergent de ses flancs.

C'est dans cet état contemplatif que nous atteignîmes le groupe des cantines au confluent de la Tâche et du Renaison. Les aimables cantinières qui conservent un souvenir palpable des excursions roannaises...

En pénétrant dans la vallée de la Tâche, nous ne pouvions nous défendre d'une vive impression, à l'aspect de cette imposante muraille de granit à façade mosaïque...

La plateforme de ce grand ouvrage est protégée des intempéries, pendant la durée du chômage, par une couche de sable; sur la rive droite, est pratiqué un déversoir assurant l'écoulement du trop plein du lac...

Un calme profond, à peine troublé par une équipe de mineurs avançant la fouille dans les parties supérieures, a succédé à cette activité fébrile déployée en été par les 150 ouvriers travaillant à l'érection de ce barrage.

Le réservoir lui-même, dont la limpidité des eaux reflétait si merveilleusement il y a quelques mois, la verdure des montagnes est voilée sous une couche de glace de 0,15 c. d'épaisseur...

Mais hélas ! nous n'avions plus devant nous, que des ruines, objets épars, machines démolies, etc. On nous expliqua que ces installations vont être reportées dans un lieu hors d'attente des eaux du réservoir.

Nous poursuivons notre ascension jusqu'à la maison des gardes, corsettement bâtie dans une croupe naturelle qui la protège contre les grandes tourmentes si fréquentes dans ces hautes régions...

De ce point, nous retrouvons le cadre des grands panoramas alpins, toujours nouveaux à nos pieds, un grand tableau où la belle saison se reflète alternativement l'azur du ciel et la végétation de la montagne...

Notre excursion se trouvait terminée. Nous retournâmes à notre hôtel, où nous nous reposâmes tranquillement.

Notre excursion se trouvait terminée. Nous retournâmes à notre hôtel, où nous nous reposâmes tranquillement.

Notre excursion se trouvait terminée. Nous retournâmes à notre hôtel, où nous nous reposâmes tranquillement.

Notre excursion se trouvait terminée. Nous retournâmes à notre hôtel, où nous nous reposâmes tranquillement.

Notre excursion se trouvait terminée. Nous retournâmes à notre hôtel, où nous nous reposâmes tranquillement.

Notre excursion se trouvait terminée. Nous retournâmes à notre hôtel, où nous nous reposâmes tranquillement.

Notre excursion se trouvait terminée. Nous retournâmes à notre hôtel, où nous nous reposâmes tranquillement.

la, et c'est sous le charme des souvenirs qu'elle nous avait procurés que nous retournâmes à Roanne, nous promettant de faire part à nos lecteurs de nos impressions sur un objet qui les intéresse à tous égards.

Immeuble par Destination. On ne parle pas de corde dans la maison d'un vendeur.

Immeuble par destination. M. Dumoulin, son rédacteur, M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

Immeuble par destination. M. Dumoulin qui était professeur au Collège, qui est professeur au lycée et qui deviendrait facilement professeur au séminaire...

que MM. les Répartiteurs, recevront à la mairie le samedi, 15 février, des 2 heures du soir, les contribuables qui auront des réclamations à leur présenter.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Service municipal d'inspection. Nous apprenons une nouvelle qui demande une réimpression urgente. Nous laissons à qui de droit au cas où cela ne serait pas déjà fait.

Pour les communes de Goutouville et de Montigny, les cotisations pour le service de la voirie ont été établies par le Comité d'hygiène et de propreté à leur profit.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Le marché de vendredi. — Beaucoup de monde au marché de vendredi. Aussi beaucoup de denrées alimentaires qui ont été vendues aux prix suivants.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 9 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place de la gare à la maison servant de remise et appartenant à Mme veuve Arthaud.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

Infantide. — On a découvert cette semaine un infanticide commis dans la commune de St-Florent-sur-Cherbourg.

en font désormais le seul purgatif à conseil-
ler. »
On trouve le Purgatif Gérardel à Roanne
Pharmacie Gerbay, Sonnet, Barlerin, Lafay,
Rochard.

Etude de M^e Louis BENASSY, huissier
à Roanne, 21, rue des Bourassières.

VENTE JUDICIAIRE

aux enchères publiques

Les Dimanche 9, Mardi 11 et Vendredi 14
février courant, à 9 heures du matin et jours
suivants s'il y a lieu, à Roanne, rue Brison,
3, au-devant du magasin de jouets qu'exploitait
le sieur Jonon, il sera procédé par le
ministère du soussigné, à la vente aux en-
chères publiques et au comptant, d'un grand

BAZARD

Consistant en une quantité de Jouets
en tous genres, riches et ordinaires, musi-
ques et accordéons, etc., etc. papeterie etc.,
parures, ivoire, nacre et autres.
Ustensiles de ménage et cuisine ;
Férlanterie, quincaillerie, coutellerie,
verroterie, etc., etc. brosses, pelles éponges,
plumeaux, sèche-chairs, etc., etc.
Articles de Fumeurs, pipes, bagues,
porte et fumé cigares et cigarettes ;
Une belle boîte à musique avec sujets
articulés ; quelques bons tableaux,
vieilles peintures sur toile, glaces
grandes et petites ; malles diverses,
sacs de dames etc., etc.
Une belle collection de couronnes
mortuaires, très riches et ordinaires, etc.
Matériel : vitrines, supports, bancs,
caisses, étalage, appareils à gaz, genouil-
lières et lustres, etc., etc. Le tout saisi.

Pour extrait.
Signé : L. BENASSY.

Il sera perçu le cinq pour cent d'usage.

Etude de M^e HELLE, notaire à Roanne.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le Mardi 11 Février 1890, à deux
heures, en la dite étude, à la requête de
M^e V^e Talvard, d'une

VIGNE

DE 40 ARES

sise à RIORGES, à la Grand-Croix, en façade
sur route de Renaison, et à proximité de
Roanne ;

JOUISSANCE IMMÉDIATE

Mise à prix 2.000 fr.

Belle situation pour maison de campagne
avec clos d'agrément et de rendement.

Pour plus de renseignements et connaître
le cahier des charges, s'adresser au dit
M^e HELLE, notaire.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Faillite THOUZET

Par jugement du tribunal de commerce
de Roanne du 6 février 1890.

M. Galland, comptable à Roanne, a été
nommé syndic définitif de la faillite d'
le sieur Thouzet Théodore, boulanger à
Roanne.

MM. les créanciers sont avertis : 1^o
qu'ils doivent, dans le délai de vingt
jours, se présenter en personne ou par
un fondé de pouvoirs, au greffe du dit
tribunal, à l'effet de déposer leurs titres
avec bordereau indicatif sur timbre des
sommes par eux réclamées.

2^o Ils sont prévenus que, passé ce dé-
lai de vingt jours, ils ne seront plus ad-
mis à se faire vérifier qu'en vertu d'un
jugement obtenu à leurs frais, conformé-
ment à l'art. 503 du code de commerce ;

3^o Que les vérifications et affirmations
de leurs créances commenceront le 26
février, à 10 heures du matin.

4^o Que chaque créancier vérifié sera
tenu d'affirmer dans la huitaine de la
vérification.

Faillite MONTADRE

Par jugement du Tribunal de com-
merce de Roanne du 6 février 1890.

Le sieur Montadre, couvreur, rue St-
Marc, au Coteau, a été déclaré en état de
faillite à compter provisoirement du
même jour.

M. C. Beluze, a été désigné pour juge-
commissaire, et M. H. Boulard, com-
ptable à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à
se réunir au greffe du tribunal de com-
merce de Roanne, le 13 février pro-
chain, à 11 heures du matin, à l'effet de
donner à M. le juge-commissaire, leur
avis tant sur la composition de l'état des
créanciers présumés que sur la nomina-
tion du syndic définitif.

Faillite JALLOT

Par jugement du tribunal de commerce
de Roanne, du 6 février 1890.

Le sieur Jallot, débitant à la Farge,
RIORGES, a été déclaré en état de faillite
à compter provisoirement du même
jour.

M. Fr. Ojardias, a été désigné pour juge-
commissaire, et M. B. Vaudable, com-
ptable à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se
réunir au greffe du tribunal de commerce
de Roanne, le 13 février prochain, à 10
heures du matin, à l'effet de donner à
M. le juge-commissaire, leur avis tant sur
la composition de l'état des créanciers
présupposés que sur la nomination du syn-
dic définitif.

Faillite FAUBERT

Par jugement du Tribunal de commerce
de Roanne du 6 février 1890.

Le sieur Faubert, menuisier à Roanne,
Faubourg Mulsant a été déclaré en état

de faillite à compter provisoirement du
même jour.

M. C. Beluze, a été désigné pour juge-
commissaire, et M. S. Galland, comptable
à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à
se réunir au greffe du Tribunal de com-
merce de Roanne, le 13 février prochain,
à 10 heures du matin, à l'effet de don-
ner à M. le juge-commissaire, leur avis
tant sur la composition de l'état des cré-
anciers présumés que sur la nomination
du syndic définitif.

Faillite AULAS-GRISARD

MM. les créanciers de la faillite du
sieur Aulas-Grisard, fabricant de coton-
nades à Lagresle, sont invités à se réunir
au greffe du Tribunal de commerce de
Roanne, le 15 février, à 10 heures du
matin, à l'effet d'entendre les comptes du
syndic, les propositions de la faillite, et de
délibérer sur la formation du concordat.

Faillite JABIN

MM. les créanciers de la faillite du
sieur Jabin, négociant à Roanne, sont
invités à se réunir au greffe du tribunal de
commerce de Roanne, le 15 février, à 10
heures du matin, à l'effet d'assister à la
reddition des comptes du syndic, de
prendre part à la répartition d'un divi-
dende de 14,75 % leur revenant.

NOTA. — Tout mandataire devra être
muni d'une procuration enregistrée.

Homologation Concordat BIÉTRON

Par jugement du 6 février courant, le
tribunal de commerce de Roanne, a ho-
mologué le concordat intervenu entre le
sieur Honoré Biétron, négociant à Lapa-
caudière, et ses créanciers, le 24 janvier
dernier, moyennant un dividende de
45 %, payable à diverses échéances cau-
tionnée par la femme Biétron, née La-
fayette.

Roanne, le 8 février 1890

Le Greffier :
J. GONINDARD.

MACHINES à Coudre et à Tricoter

De tous Systèmes.
HURTU, HAUTIN, SINGER, HOWE,
VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN,
POLYTYPE.

A des prix défiant toute concurrence.
S'adresser chez

M. DRIFFOUR

79, rue Ste-Elisabeth, Roanne.
Seule agence des véritables machines HURTU-
HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

MACHINES A COUDRE & A TRICOTER

De tous Systèmes.
HURTU, HAUTIN, SINGER, HOWE,
VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN,
POLYTYPE.

A des prix défiant toute concurrence.
S'adresser chez

M. DRIFFOUR

79, rue Ste-Elisabeth, Roanne.
Seule agence des véritables machines HURTU-
HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

PRETS D'ARGENT

sur Signatures et
sur Hypothèque
5 % l'An.
Remboursement
dans 5 ans ou par mois. — Rien à payer d'avance.
DISCRETION — Ecrire au Directeur de l'UNION
COMMERCIALE 102, Bd Voltaire, Paris.
Achats et Ventes de Propriétés et Rentes Viagères.
PLACEMENTS DE...

40 Fr. par Semaine à gagner

(HOMMES ou DAMES)
— Travail facile chez soi,
sans quitter emploi
(Copiures, Copies, etc.)
Ecrire au Directeur de l'UNION INDUSTRIELLE,
20, Avenue Parmentier, PARIS.

GOURRIER FRANÇAIS

ILLUSTRE
Julien ROQUES, Directeur. — 6^e Année.



Le plus artistique des journaux illus-
trés. Aucun journal de ce prix ne donne
dans chaque numéro autant de dessins
intéressants — 8 pages de dessins sur 12.
— Le numéro, 0,40 c. librairies et gares.
Abonnements, 20 fr. par an — Bureaux,
14, rue Séguier, Paris. Envoi numéro
spécimen sur demande. On demande
des dépositaires dans toutes les villes.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CRÈME PERROT



EMBELLISSEMENT IMMÉDIAT

La Crème Végétale Perrot
est d'une action salutaire et bienfaisante sur
la peau, qu'elle rend plus blanche, plus souple,
plus diaphane, et lui donne de la fraîcheur.
Elle est hygiénique, adhérente, invisible et
rafraichissante. Fait disparaître les rides, le
tâche du teint et les taches de rousseur. Elle
est de toute innocuité pour le tissu dermal.
La Crème Végétale Perrot
s'emploie avec avantage et de préférence à
tous les produits similaires. Par sa parfaite
adhérence elle ne laisse aucune trace (par contact)
sur les voilettes, rubans et autres objets de toilette.
Crème blanche ou rose pour Éponge
et bistre pour Éponge.
Prix de la Boîte : 3 fr. — Envoi franco contre mandat ou timbre-poste.
FERROT & C^o, 3, Rue du Helder, Paris
Seul dépositaire à Roanne : Grand Bazar
du Siècle, rue de la Sous-Préfecture, 5

GRAND CAFÉ DE L'OPÉRA

JOURDIER - THIBOULET

près le Théâtre municipal

SERVICE A LA CARTE

Choucroute — Escargots — Jambons
Rôti — Assorti — Conserves
Homard — Huitres d'Arcachon — Gibier
tous les jours.

VIN DE LA COTE 1^{er} CHOIX

LIQUEURS DE MARQUE

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Festins.

Déjeuners depuis 1 fr. 25. — Service à la carte

J. AUGÉ

Rue Ste-Elisabeth, 77, ROANNE 6

Cabinet Dentaire

De 1^{er}



POSTICHES, PARFUMERIE

CHASSIN

COIFFEUR

71 rue Ste-Elisabeth, 71.
ROANNE

ABONNEMENTS AU MOIS ET A L'ANNEE

M. CHASSIN se charge d'organiser un
orchestre irréprochable à tous les points de
vue, pour fêtes et bals publics ou privés.
M. Chassin est, en outre, constamment à la
disposition des corporations et des sociétés
qui désirent organiser des fêtes.

Une longue expérience lui permet de
donner satisfaction à tous les désirs.

Ni appétit, ni sommeil. — Pertréve

(Nièvre), le 27 août 1889. — Je n'avais ni
appétit ni sommeil; depuis que j'ai pris des
PILULES SUISSES je mange bien et je dors
bien. Vous pouvez faire de ma lettre ce que
vous voudrez.
(Sig. lég.) GIRAULT, garde champêtre.

CAFÉ-RESTAURANT

RAMBERT

16, rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

TABLE D'HOTE

Dîners à la carte et à prix fixe

CHOUCROUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE

TOUS LES JOURS

PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

AVIS

M^{me} HERMANN, à l'honneur d'informer
sa nombreuse clientèle qu'elle vient d'ouvrir
un grand

CAFÉ-RESTAURANT

Genre DUVAL

80, rue St-Jean, 80

Maison Lenoir

Dîners à la Carte et à Prix Fixe

Dîners sur commande.

On porte à domicile

Table d'Hôtes à 1 fr. 50, à midi et à 7 heures

Choucroute, Jambon fumé,

Saucisses, Cervelas,

Escargots de Bourgogne

tous les jours et à toute heure

Arrivage d'Huitres tous les jours

Consommations de 1^{er} choix

Cuisine Bourgeoise

On prend des pensionnaires

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Maison recommandée à

MM. les Voyageurs de commerce

ENTREPRISE DES POMPES FUNÈBRES

de Roanne et du Coteau

DESBAT

Route de Paris, 115.

Gardien du cimetière de Roanne

MAGASIN DE CERCEUILS SAPIN, CHÈNE

ZINC, PLOMB CAPITONNÉ

ET FRETÉS POUR TRANSPORT SELON LES

PRESCRIPTIONS SANITAIRES

COURONNES MORTUAIRES, PERLES, MÉTAL

IMMORTELLS, FLEURS

CONSTRUCTION DE CAVEAUX, MONUMENTS

ENTRETIEN DES TOMBS

La Maison se charge de tous les transports

par corbillards de toutes classes et par che-
min de fer, ainsi que de toutes les formalités
à remplir concernant les funérailles.

A LOUER

Grands et Beaux Appartements

AU TROISIÈME

S'y adresser.

Maison A. AUBOYER, place de l'Hôtel-de-
Ville.

A LOUER

UN BEAU MAGASIN

ARRIERE-MAGASIN, LOGEMENT ET

DEPENDANCES

MAISON AUBOYER

Place de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au

Grand Bazar Parisien.

Roanne. — Imprimerie du Réveil Roannais

Le Gérant: DELORME.

Pour les Annonces, S'adresser au Bureau de l'Imprimerie

IMPRIMERIE DU « RÉVEIL ROANNAIS »

ROANNE - 76, Rue Sainte-Élisabeth, 76 - ROANNE

FACTURES - MANDATS - TÊTES DE LETTRES

LIVRES A SOUCHE - CARNETS

LETTRES DE MARIAGE & DE NAISSANCE

CIRCULAIRES - PROSPECTUS - PROGRAMMES

STATUTS POUR FORMATION DE SOCIÉTÉS

Spécialité d'Affiches pour Théâtres, Cirques, Concerts, Fêtes Patronales. — Prospectus

LETTRES D'INVITATION — CARTES D'ADRESSE

CATALOGUES ILLUSTRÉS

PRIX-COURANTS — MANDATS — ENVELOPPES

LETTRES DE DÉCÈS LIVRÉES DE SUITE

TARIFS — RÉGLEMENTS — LIVRETS

JOURNAUX — LABEURS — BROCHURES

CARTES DE VISITE

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ÉTIQUETTES POUR PHARMACIENS

SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX POUR CHAMBRES SYNDICALES

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Roanne, le

1889

LeMaire.

Le Gérant: DELORME.